



Cercle des Arts Plastiques des Monédières
Siège social : Mairie 1 place de la Mairie 19370 Chamberet
Siret : 503 382 343 00021
capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

2 STAGES avec MARC COLA

1. Peinture à l'huile 2. Lavis, encre de chine

Du 26 au 28 et du 29 au 30 août 2025 à la salle Buisson de
CHAMBERET 19370

9h-12h30 et 13h30-17h



Né en Lorraine en 1949 à Mancieulles, il commence tôt son apprentissage de peintre auprès de son père artiste peintre et sculpteur autodidacte qui lui enseigne les bases techniques du dessin et de la peinture.

A 14 ans, il entre sur concours parmi les 15 candidats sélectionnés au Collège d'Enseignement technique du Gué à Tresmes en Seine et Marne. Il y suivra durant trois années d'internat une formation complète de peintre décorateur sous la houlette de deux professeurs d'atelier titulaires du titre de « Meilleur ouvrier de France ». Au programme, le dessin sous toutes ses formes (artistique, perspectif, architectural...) et toutes les techniques picturales (aquarelle, gouache, huile à l'ancienne, trompe l'œil monumental, enseigne, affiche, etc..) sans oublier la culture générale et l'histoire de l'art.

Sorti diplômé, il commence une carrière de dessinateur dans la publicité PLV et devient Chef de bureau d'études dans l'un des plus grands groupes français du genre. En parallèle il peint des animaux, des natures silencieuses et des paysages ramenés de ses voyages. Sa palette s'ordonne autour de bleus électriques et profonds, de rouges cramoisis pour ses drapés, des ocres charnus et de subtiles transparences qui donnent une impression de couleurs luxuriantes et saturées. Sa participation à de nombreuses expositions en France dont le Grand Palais et le Château de Vincennes, et à l'étranger (Washington) a été récompensée par de nombreux prix.



Stage 1 du 26 au 28 août : Peinture à l'huile

Sujets : d'après photos fournies par le maître de stage.

1^{er} sujet : paysage débuté à l'acrylique, finalisé au glacis à l'huile

2^{ème} sujet : objet, débuté à l'acrylique et fini à l'huile

Matériel minimum demandé :

Carton toilé : 1 format 5P 41x27 et 1 format 2F 24x19

Pinceaux pointus, brosses et carrés, différentes tailles

2 pots en verre et des mini pots (sans la confiture) avec couvercle

Acrylique fournie gracieusement par l'association, apportez vos huiles

1 crayon 2H, 1 gomme, 1 règle 40cm

Stage 2, 29 et 30 août : Lavis, encre de Chine

Sujet : 2 thèmes choisis par le maître de stage sur format 24x32 (fourni)

Matériel minimum demandé :

1 porte-plume (plumes fournies)

1 flacon d'encre de Chine noir

Pinceaux type aquarelle, différentes tailles (fin, moyen et gros)

2 pots en verre

1 crayon 2H, 1 gomme, 1règle 40 cm

1 grand calendrier, carton rigide

1 rouleau de scotch pour stabiliser le papier sur le carton



Cercle des Arts Plastiques des Monédières
Siège social : Mairie 1 place de la Mairie 19370 Chamberet
Siret : 503 382 343 00021
capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

Prix de la séance : 60 euros la journée

Hébergement : possibilité de se loger à proximité dans des chalets à votre charge (réservez dès aujourd'hui en précisant stage CAPM de Chamberet) :

Complexe la Montagne Limousine Village Chalets et Camping Mairie de Chamberet
05 55 98 96 83/ 06 48 90 89 50 camping.chamberet@orange.fr ou sur le site
<https://www.complexelamontagnelimousine.fr/>

Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com> ou sur le site de la mairie de Chamberet onglet Hébergements.

Restauration : Des restaurants sont à votre disposition près de la mairie de Chamberet ainsi qu'une boulangerie. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez amener votre repas, frigo sur place.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 60 euros à l'ordre de Marc Cola vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 23 août, dernier délai.

Limites des inscriptions : les inscriptions sont limitées à 10 élèves par séance. La fin des inscriptions est le 17 août 2024. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir ses places au plus tôt. Il est possible, aussi, de vous organiser en covoiturage si vous habitez la région. Pensez-y et n'hésitez pas à poser des questions au téléphone en bas de page en laissant un message pour être rappelé !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !



REGLEMENT INTERIEUR STAGE CHAMBERET

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Chamberet, à côté de la salle des fêtes, et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif. Rendez-vous à côté du parking des camping-cars, devant la baie vitrée de la Maison Roux.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.
-

B. RENSEIGNEMENTS : L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr>. Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts :

Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802

Adresse siège social : Mairie 1 place de la Mairie 19370 Chamberet

Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT : En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms, soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise.



D. CONDITIONS D'INSCRIPTION : 10 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est facultative, celle - ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

E. TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE : Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.). Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate. Maintien des règles d'hygiène gouvernementale en vigueur.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ : Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS : Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugera dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. SANCTIONS : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

NOM

Prénom

Adresse postale

@mail

Téléphone

- Je m'inscris au stage : Huile du 26 au 28 août 2025**
- Je m'inscris au stage : Lavis, encre de Chine du 29 au 30 août**

- Je pratique l'huile couramment**
- Je pratique l'encre de Chine couramment**
- Je suis débutant (e)**
- J'ai mon matériel**
- Je n'ai pas de matériel (je demande un contact avec Marc Cola pour avoir des conseils sur mes achats minimums à réaliser)**

Je réserve le stage en payant un acompte de 60 euros à l'ordre de Marc Cola. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 23 août 2025, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.**

Date

Signature

**Bulletin d'inscription à transmettre à : Sylvie Coulaud, Présidente du CAPM,
1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon**